

des prises, seront obligés d'en donner connoissance, & qu'on a aussi établi, par ordre du Roi, un Magazin à *Saint Sebastien*, dans lequel les Marchandises qu'on trouvera à bord de ces prises, devront être déposées provisionnellement. Le même Inspecteur est chargé d'examiner avec soin les Equipages des Batimens que les Armateurs de *Biscaye* y ameneront à l'avenir.

Ce reglement a eu lieu, parce que l'on a rapporté aux Ministres de la Cour, que les Habitans des côtes de *Biscaye* faisoient un commerce frauduleux avec les Anglois, & que ces derniers s'entendoient avec eux pour leur procurer des Marchandises, par le moyen des prises qui sont amenées dans les Ports de cette Province.

IV. On a fait à *Madrid*, pendant trois jours consécutifs des réjouissances publiques, à l'occasion de la nouvelle qu'on a reçûe que l'Electeur de Baviere avoit été élu & couronné Roi des Romains. Car c'est une satisfaction bien grande pour les deux plus puissans Monarques du sang de Bourbon de voir placé sur le premier Trône du monde Chrétien, un Prince dont les sentimens paroissent devoir toujours être conformes aux leurs; de le voir Chef du grand & respectable Corps Germanique, contre lequel s'il étoit en union, la Puissance par l'inspiration de laquelle, il a été élevé, ne pourroit jamais tenir.

*Réjouissances & pourquoi.*

V. Le fils du Comte de Montijo, qui a été Ambassadeur Extraordinaire du Roi à la Diette de Francfort pour l'Electon du nouvel Empereur, fut fait le 8. Fevrier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Sa Majesté voulant reconnoître en partie par-là les services que le Comte de Montijo

*Emploi.*